

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2025 12 01 011

Nombre de conseillers :

En exercice 15

Présents 12

Pouvoirs 2

Votants 14

L'an deux mil vingt-cinq, le premier du mois de décembre à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 24 novembre 2025

Présents : MM Michel CHANEL Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Patrice REVOL Nathalie AZNAR Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Justine JAMBON Amélie RAPHANEL Rémi BOZONNET Séverine RODET

Pouvoirs : Stéphane GEORGE à Yves GALIEGUE Lydia LEAO à Justine JAMBON

Absents : Ludivine GONNET

Secrétaire de séance : Nathalie AZNAR

OBJET : Tableau des emplois – Décembre 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales article L.2121-29

VU le Code de la Fonction Publique

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié,

Monsieur le Maire indique qu'une modification du tableau des emplois est nécessaire.

Considérant le nombre d'enfants fréquentant le service périscolaire pour l'année 2025/2026;

Considérant les avancements de grades à compter du 1^{er} janvier 2026

Considérant les demandes de modification de temps de travail,

Considérant la nomination d'une secrétaire générale,

Considérant la nomination d'un agent stagiaire au service périscolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants de procéder aux modifications suivantes :

- L'ouverture du poste de secrétaire générale au grade de rédacteur et d'adjoint administratif principal 2^e classe à 35h/sem
- La suppression de l'emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 1^e classe à 31h30/sem suite à une demande de modification de temps de travail.
- La création de l'emploi d'adjoint territorial d'animation principal 1^{ère} classe à 32h30/sem,
- La création de l'emploi d'adjoint technique territorial à 24h/sem,

Les crédits nécessaires seront imputés sur les crédits ouverts au budget primitifs du budget principal de l'exercice 2025, chapitre 012 « charges de personnel », article 64131 « rémunération personnel non titulaire ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de modification du tableau des emplois présentée.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ANNEXE A LA DELIBERATION D2025_12_01_011 A COMPTER DU 01-01-2026

1°) Emplois permanents à temps complet catégorie C

SERVICE ADMINISTRATIF

- 1 secrétaire générale de mairie - adjoint administratif Territorial principal de 2^e classe, rédacteur territorial
- 1 adjoint administratif Territorial principal de 1^{ère} classe,
- 1 adjoint administratif Territorial,

SERVICE TECHNIQUE

- 1 agent de maîtrise territorial principal, ouvrier polyvalent
- 1 adjoint technique territorial, ouvrier polyvalent
- 1 adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, ouvrier polyvalent

SERVICE PERISCOLAIRE/SCOLAIRE

- 1 ATSEM principale de 1^{ère} classe

2°) Emplois permanents à temps non complet catégorie C

SERVICE PERISCOLAIRE/SCOLAIRE/ENTRETIEN LOCAUX

- | | |
|---|------------|
| - 1 adjoint d'animation territorial principal 1 ^{ère} classe | 32H30/sem. |
| - 1 adjoint technique territorial, | 32H00/sem. |
| - 1 adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe, | 31H00/sem. |
| - 1 adjoint technique territorial principal 2 ^e classe | 31H00/sem. |
| - 1 adjoint technique territorial, | 28H00/sem. |
| - 1 ATSEM principal 1 ^{ère} classe, | 30h00/sem |
| - 1 adjoint technique territorial | 24h00/sem |

3°) Emplois saisonniers

- | | |
|--|------------|
| - 1 adjoint des services techniques <u>saisonniers</u> (juin à septembre), | 20H00/sem. |
| - 1 adjoint des services administratifs saisonnier (juin à septembre) | 20H00/sem. |

4° Contractuels

SERVICE TECHNIQUE/PERISCOLAIRE

- | | |
|---------------------------------------|------------|
| -1 adjoint technique territorial, CDD | 08H00/sem. |
| -1 adjoint technique territorial, CDD | 24H00/sem. |
| -1 adjoint technique territorial, CDD | 12h00/sem |

Certifiée conforme aux écritures
Au registre sont les signatures
A Buellas, le 1^{er} décembre 2025
Michel CHANEL - Maire